

**Demande officielle de remboursement des frais de transport en commun utilisés dans le cadre de Collège au Cinéma - année 2025/2026**

> Il vous est demandé de procéder à vos demandes de remboursement par année civile.

Les demandes de remboursement du premier trimestre (12 hommes en colère pour les 5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> ou Où est la maison de mon ami pour les 6<sup>e</sup> et classes spécifiques) doivent nous parvenir avant les congés de décembre.

> Merci de joindre le reçu des dépenses et le RIB pour qu'on puisse procéder au virement.

En l'absence de justificatif, le remboursement ne pourra pas être effectué.

En date du : ..... / ..... / .....

Collège et ville : .....

Nom et prénom de l'enseignant.e coordinateur.rice : .....

Salle de cinéma partenaire et ville : .....

> Détail de la/des projection(s) :

FILM	DATE DE LA SEANCE	NOMBRE D'ELEVES	COÛT PAR SEANCE
1 <sup>er</sup> trimestre 12 HOMMES EN COLERE Ou OU EST LA MAISON DE MON AMI ? (6 <sup>e</sup> / classes spécifiques)	..... / ..... / .....	.....	..... €
2 <sup>ème</sup> trimestre LE SOMMET DES DIEUX	..... / ..... / .....	.....	..... €
2 <sup>ème</sup> trimestre LIGNES DE FUITE	..... / ..... / .....	.....	..... €
3 <sup>ème</sup> trimestre UNE SECONDE MERE	..... / ..... / .....	.....	..... €

Coût total si plusieurs séances :

..... €

Signature et cachet de l'établissement